

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU de la séance du JEUDI 11 AVRIL 2013

Date de convocation : 04 avril 2013 - Date d'affichage : 04 avril 2013

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 33 - Votants : 35

L'an deux mille treize, le onze avril à 18h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENTS :

CHEVREUSE : Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Béatrice COUDOUEL, Claudine MONTANI, Ghislaine PROD'HOMME

CHOISEL : Claude JUVANON, Marie LECTEZ

DAMPIERRE EN YVELINES : Bernard BOISSONNET, Jacques FAUCHER, Jean-François FERNANDEZ

LE MESNIL ST DENIS : Jean CRENO, Jean-Michel MICHENAUD, Daniel DOUX, Evelyne AUBERT,

Dominique DARIO, Jacques MINERY

LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ

MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER, Pascal HAMON

SENLISSE : Jacques FIDELLE, Claude BENMUSSA

ST FORGET : Françoise GOSSARE

ST LAMBERT DES BOIS : Charles LE VAILLANT,

ST REMY LES CHEVREUSE : Patrick ZIMMERMANN, Anne-Marie JANCEL, Gérarda BRUNELLO, Dominique BAVOIL, Claudine ROBIC, Dominique DUCOUT, Alain VANHERPEN

ABSENTS REPRESENTES :

ST FORGET : Jean-Luc JANNIN donne pouvoir à Françoise GOSSARE

ST LAMBERT DES BOIS : Bernard GUEGUEN donne pouvoir à Jacques PELLETIER

Madame Anne-Marie JANCEL a été nommé(e) Secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance à 18h00.

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2013 est reportée à la prochaine réunion du conseil, le compte rendu étant en cours de rédaction.

1. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013

Le Président présente le Budget Primitif 2013 de la CCHVC.

Lors de sa séance du 4 avril 2013, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse pour 2013.

Le Président rappelle qu'en ce qui concerne les ordures ménagères de chaque commune, le transfert de cette compétence à la CCHVC n'a aucune incidence sur le taux appliqué. En effet, si ce service n'avait pas été transféré, le taux appliqué à chaque commune aurait été le même.

Le transfert de cette compétence permet à la CCHVC d'avoir une dotation de l'Etat plus importante ; elle sera de l'ordre de 97 000 € pour 2013.

Les dépenses de fonctionnement de la CCHVC (70 000 €) sont compensées intégralement par cette dotation, la différence de 27 000 € venant diminuer l'incidence du FPIC (200 000 €).

Par conséquent, les produits demandés des 4 taxes communales sont exclusivement destinées à payer le FPIC au-delà des 27 000 € cités ci-dessus.

Monsieur MINERY (Le Mesnil St Denis) demande si les dépenses et recettes concernant les ordures ménagères sont séparées dans le budget.

Le Président lui répond que le budget de la CCHVC utilise les fonctions de la M14 et par conséquent toutes les dépenses et recettes des ordures ménagères sont dans une même et seule fonction, elles sont donc isolées dans le budget.

Le FCTVA de l'investissement des travaux du Mesnil St Denis sera récupéré dans 2 ans. Une comptabilité analytique précise permettra de ré-affecter ces recettes de FCTVA et la dotation aux amortissements uniquement à la commune du Mesnil St Denis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés : 34 POUR, 1 ABSTENTION (Ghislaine PROD'HOMME, Chevreuse), décide d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2013 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Budget Principal pour l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 737 189 €	3 861 389 €	214 200 €	90 000 €
Opérations d'ordre	124 200 €			124 200 €
TOTAL	3 861 389 €	3 861 389 €	214 200 €	214 200 €

2. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2013 (TEOM)

Le produit demandé pour équilibrer le budget de la compétence « ordures ménagères » se chiffre à 3 579 303 €.

Le Président rappelle que ces produits ont été décidés par les différents syndicats des ordures ménagères.

	Bases d'imposition	Produits attendus
CHEVREUSE	10 287 554 €	775 682 €
ST RÉMY LES CHEVREUSE	15 376 981 €	1 216 319 €
SIOM	25 664 535 €	1 992 001 €
MILON	763 136 €	35 607 €
ST FORGET	918 493 €	50 614 €
ST LAMBERT DES BOIS	988 550 €	45 208 €
SIEED	2 670 179 €	131 429 €
CHOISEL	1 083 279 €	77 021 €
DAMPIERRE	2 087 911 €	148 450 €
LEVIS	2 781 185 €	197 742 €
SENLISSE	1 089 028 €	77 430 €
SICTOM	7 041 403 €	500 644 €
LE MESNIL ST DENIS	10 566 698 €	955 229 €
TOTAL GENERAL	45 942 815 €	3 579 303 €

Afin d'assurer les produits attendus de la TEOM 2013 par les différents syndicats, ainsi que pour la commune du Mesnil St Denis, le Président propose les taux suivants :

	Bases d'imposition	Produits attendus	Taux proposés
CHEVREUSE	10 287 554 €	775 682 €	7,54%
ST REMY LES CHEVREUSE	15 376 981 €	1 216 319 €	7,91%
SIOM	25 664 535 €	1 992 001 €	
MILON	763 136 €	35 607 €	4,67%
ST FORGET	918 493 €	50 614 €	5,51%
ST LAMBERT DES BOIS	988 550 €	45 208 €	4,57%
SIEED	2 670 179 €	131 429 €	
CHOISEL	1 083 279 €	77 021 €	7,11%
DAMPIERRE	2 087 911 €	148 450 €	7,11%
LEVIS	2 781 185 €	197 742 €	7,11%
SENLISSE	1 089 028 €	77 430 €	7,11%
SICTOM	7 041 403 €	500 644 €	
LE MESNIL ST DENIS	10 566 698 €	955 229 €	9,04%
TOTAL GENERAL	45 942 815 €	3 579 303 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les taux de la TEOM 2013 ci-dessus.

3. PRODUITS 2013 DES TAXES LOCALES (TH, TFB, TFNB, CFE)

Le produit attendu des 4 taxes communales pour équilibrer le budget 2013 de la CCHVC est de 173 086 €.

Le Président propose le vote des produits suivants :

FIXATION DES PRODUITS SUR LA BASE DE L'ETAT 1259		
Taxes	Bases	Produit attendu
TH	61 902 000 €	101 519 €
TFB	45 249 000 €	57 014 €
TFNB	379 500 €	1 784 €
CFE	5 939 000 €	12 769 €
		173 086 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote un produit attendu de 173 086 € pour les 4 taxes citées ci-dessus.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe le Conseil que la CCHVC ne pourra voter des taux d'exonération pour les 4 taxes que pour l'exercice 2014, en effet, ces exonérations doivent être votées avant le mois d'octobre de l'exercice N-1. En conséquence, il était impossible de voter ces exonérations pour 2013, la CCHVC ayant été créée au 01/01/2013.

Madame HERY (Chevreuse) précise que néanmoins les exonérations 2013 votées dans chaque commune seront appliquées.

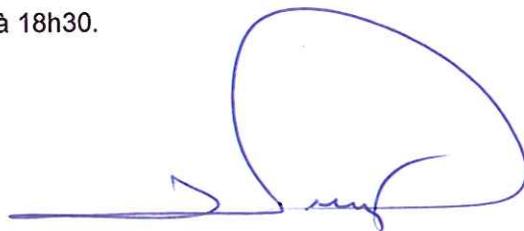
Pour 2014, le Président propose une réunion courant juin pour traiter cette question.

Madame AUBERT (Le Mesnil St Denis) souhaite que les commissions se mettent en place.

Le règlement intérieur précisant, en autres, le mode de fonctionnement de ces commissions est en cours de rédaction.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 18h30.

Anne-Marie JANCEL
Secrétaire de séance



Jacques PELLETIER
Président